

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Questions administratives et financières

Administration, financement et budget du Secrétariat
et des sessions de la Conférence des Parties

RAPPORTS FINANCIERS POUR 2014 – 2016

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Conformément aux *Dispositions relatives à la gestion du fonds d'affectation spéciale*, figurant en annexe à la résolution Conf. 16.2, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2014-2016*, le Secrétariat a préparé le rapport contenu dans le présent document, couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2016 pour les deux fonds d'affectation spéciale de la Convention, selon la présentation approuvée pour les rapports financiers sur le programme de travail chiffré.
3. En mai 2013, le Secrétariat a écrit à la Suisse, dans le contexte de la résolution Conf. 16.2, pour attirer son attention sur le paragraphe dans lequel la Conférence des Parties:

“EXPRIME sa reconnaissance au Gouvernement de la Suisse en tant que pays hôte pour son soutien au Secrétariat et l'INVITE à envisager d'autres possibilités d'apporter un soutien au Secrétariat CITES comparable à celui apporté aux autres Secrétariats de conventions établis en Suisse” cherchant à obtenir une réponse de la Suisse à cette invitation.

La Suisse a informé le Secrétariat qu'elle n'apporterait pas de nouveau soutien au Secrétariat CITES.

4. À sa 66^e session (Genève, janvier 2016), le Comité permanent a pris note de la volonté du pays hôte de poursuivre les discussions avec le Secrétariat sur un soutien futur. Le Comité permanent a décidé de demander que la Conférence des Parties (CoP), à sa 17^e session:

“donne instruction au Secrétariat d'étudier les avantages potentiels d'autres dispositions d'hébergement pour le Secrétariat (signifiant pays hôte) et de faire une recommandation au Comité permanent, à sa 69^e session, au cas où un changement serait bénéfique à la Convention et aux Parties”.

Cette directive recommandée n'indique pas ce qu'il faut faire avec la recommandation du Secrétariat ni si le Comité permanent est censé avoir une fonction décisionnelle sur la localisation du Secrétariat ou s'il doit faire une recommandation à la 18^e session de la Conférence des Parties. Il se pourrait que cette question doive être éclaircie dans la résolution finale qui sera adoptée sur le financement et le programme de travail chiffré du Secrétariat. Le Secrétariat cherche à obtenir des orientations pour savoir s'il doit solliciter des expressions d'intérêt à héberger le Secrétariat, s'il doit étudier les avantages potentiels d'autres dispositions d'hébergement.

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2014

5. À la 66^e session du Comité permanent, le Secrétariat a présenté son rapport sur les dépenses liées au programme de travail chiffré pour 2014 et 2015 (jusqu'au 31 octobre 2015) dans le document SC66 Doc. 10.1, *Questions financières**.
6. L'annexe 1 du présent document contient un programme de travail chiffré pour 2014 avec les dépenses finales du fonds d'affectation spéciale général CITES (CTL), y compris les dépenses d'appui aux programmes, se montant à 5,57 millions USD et correspondant à 95,43% du budget total du Secrétariat pour 2014 qui s'élève à 5,83 millions USD.
7. Les dépenses globales comprennent l'excédent de dépenses en coûts de traduction ainsi qu'un excédent de dépenses modeste pour les voyages en général et l'entretien des locaux du Secrétariat. Ces coûts ont été compensés par des économies dans certaines des lignes du budget de fonctionnement comme le total des coûts en personnel, les voyages des membres du Comité, les sous-contrats, le matériel de bureau, les équipements durables et les frais de réception.
8. À sa 16^e session (CoP16, Bangkok, 2013), la Conférence des Parties à la CITES a pris note du programme de travail chiffré, financé par le fonds d'affectation spéciale externe de soutien aux activités CITES (QTL), pour un montant total de 7 942 399 USD pour 2014. L'annexe 1 du présent document contient les dépenses pour 2014 et les contributions reçues pour chaque activité.
9. L'annexe 2 du présent document, dans son tableau 1, contient le barème des contributions de chaque Partie au fonds d'affectation spéciale général CITES (CTL) et les paiements faits en 2014. Le tableau 2 présente le résumé mensuel pour l'année en cours, les années précédentes et les années futures. Le taux de paiement global pour 2014 était de 85%.
10. En 2014, le Secrétariat a continué de faire des appels de fonds pour le fonds d'affectation spéciale externe de soutien aux activités CITES (QTL). Au 31 décembre 2014, un total de 3 608 341 USD, soit 45% du budget indicatif total pour 2014, avait été déposé. Des détails sur les contributions des donateurs figurent en annexe 3 du présent document.

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2015

11. En juin 2015, un nouveau système administratif et financier appelé Umoja a été mis en œuvre par le Secrétariat des Nations Unies, simultanément avec la mise en place de rapports financiers conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). En conséquence, les dépenses pour 2015 proviennent de deux systèmes financiers différents et ne présentent plus les coûts selon les codes budgétaires comme c'était le cas pour la période jusqu'au 31 mai 2015.
12. L'annexe 4 du présent document contient le programme de travail chiffré pour 2015 et les dépenses totales pour chaque activité et pour chaque fonds d'affectation spéciale de la Convention, y compris les dépenses d'appui aux programmes. Les dépenses totales, pour le fonds d'affectation spéciale général CITES (CTL), s'élèvent à 5 975 836 USD, sur un budget de 6 018 089 USD, ce qui donne un taux d'application de 99,30%.
13. Les dépenses totales pour la traduction des documents des trois comités permanents et pour la traduction générale continuent d'être plus élevées que les estimations ce qui nécessitera une augmentation budgétaire à l'avenir. Il convient de noter que c'est le personnel actuel qui absorbe l'augmentation du volume de la documentation nécessitant une traduction, en particulier pour les sessions des comités permanents et de la Conférence des Parties, ainsi que la coordination et l'administration de la traduction externe des documents, ce qui exerce des pressions importantes sur le Secrétariat. En outre, suite à l'abolition des deux postes de traducteurs P-4, le Secrétariat n'est pas en mesure de vérifier la qualité de la traduction externe des documents.
14. Dans l'annexe 5 du présent document, le tableau 1 présente le barème des contributions au fonds d'affectation spéciale général CITES (CTL) et les paiements effectués au 31 décembre 2015. Le tableau 2 contient un résumé mensuel des contributions versées pour 2015 qui se montent à 5 981 941 USD et représentent des paiements de 5 385 580 USD pour 2015, 211 595 USD pour les années précédentes et 384 766 USD pour les années futures. Le taux de paiement pour 2015 était donc de 87 pour cent.

* Voir le document [SC66 Doc. 10.1](#).

15. L'annexe 6 montre la ventilation annuelle des contributions impayées au 31 décembre 2015, soit un montant de 978 776 USD. À la fin de 2014, le total des contributions impayées s'élevait à 813 644 USD. Le taux de paiement était donc inférieur à celui de 2015. Avec l'introduction de l'IPSAS, le 1^{er} janvier 2014, la question du paiement tardif et du non-paiement des contributions a été soulevée par le PNUE. Dans le cadre de l'IPSAS, les arriérés de longue date seront comptabilisés comme des créances douteuses et des provisions seront faites dans les comptes pour couvrir les montants avec la réserve ce qui réduira en conséquence le montant disponible pour utilisation par les Parties.
16. Le Secrétariat a continué de surveiller les contributions reçues et a redoublé d'efforts pour encourager les Parties à verser leurs contributions impayées en contactant les points focaux nationaux, les missions permanentes à Genève, en informant les délégations en visite et en envoyant des lettres de rappel officielles aux Parties concernées. En ce qui concerne les factures pour 2016 qui ont été préparées et envoyées par le Secrétariat CITES fin 2015, le Secrétariat a aussi envoyé des copies électroniques de ces factures aux autorités scientifiques nationales et aux missions permanentes à Genève pour informer un plus grand nombre de personnes.
17. L'annexe 7 présente des informations sur l'état des contributions volontaires reçues en 2015 dans le fonds d'affectation spéciale externe de soutien aux activités CITES (QTL). Au 31 décembre 2015, les contributions s'élevaient à 742 457 USD.
18. Les comptes certifiés des deux fonds d'affectation spéciale pour l'année 2014 sont reproduits en annexe 8 du présent document (en anglais seulement). Les comptes pour l'année 2015 ont été certifiés corrects et conformes aux politiques de comptabilité, règles et réglementations des Nations Unies. Les comptes certifiés figurent comme partie intégrante des comptes du PNUE pour les deux années 2014-2015.
19. Dans l'annexe 8 du présent document, le tableau 1 montre une vue d'ensemble du flux et de l'utilisation du fonds d'affectation spéciale général CITES (CTL) pour l'année 2014. Le solde du fonds et la réserve du CTL au 31 décembre 2014 se montent à 2 826 039 USD, dont 851 300 USD représentent la réserve d'exploitation pour garantir la liquidité du fonds d'affectation spéciale. La réserve était donc en excédent de 1 974 739 USD par rapport à la réserve d'exploitation requise.
20. Le tableau 2 de l'annexe 8 présente une vue d'ensemble du fonds d'affectation spéciale externe de soutien aux activités CITES (QTL). Le solde du fonds s'élève à 5 197 501 USD au 31 décembre 2014.
21. En raison de la mise en œuvre d'Umoja, la fermeture des comptes pour 2015 a mis plus de temps que les années précédentes. En conséquence, les comptes certifiés pour les deux fonds d'affectation spéciale CITES devraient être disponibles fin mai 2016. Le Comité des commissaires aux comptes devrait entreprendre son audit du PNUE entre le 2 et le 30 juin 2016.
22. Suite au rapport du Sous-Comité des finances et du budget (SCFB) à la 66^e session du Comité permanent (document FBSC/SC66 Com. 5), le Comité permanent a pris note du rapport du Secrétariat sur les rapports financiers pour 2014 et 2015 (jusqu'au 31 octobre 2015).

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour la période se terminant le 30 juin 2016

23. Des informations actualisées sur les dépenses et les contributions pour les deux fonds d'affectation spéciale pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, comprenant des projections pour l'année, seront fournies fin juillet 2016, ce qui permettra de tenir compte de chiffres plus à jour pour l'année. L'information mise à jour sera présentée dans les annexes 9 à 13.

Cahier des charges pour l'administration du fonds d'affectation spéciale (CTL)

24. Conformément à l'information fournie à la 66^e session du Comité permanent dans le document SC66 Doc. 10.1, *Questions financières / Rapports financiers pour 2014 et 2015*, le cahier des charges pour l'administration du fonds d'affectation spéciale CITES, annexé à la résolution Conf. 16.2, est semblable au cahier des charges pour d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME). En outre, le cahier des charges doit être considéré comme complétant le texte de la résolution sur le financement et le programme de travail chiffré du Secrétariat et il est joint en annexe aux résolutions sur le financement.
25. Le Secrétariat propose que le cahier des charges actuel du fonds d'affectation spéciale CITES ne soit pas soumis à d'autres examens ou amendements.

26. Le Comité permanent a pris note de la proposition.

Droits d'inscription pour les organisations observatrices

27. Le Secrétariat a mené une étude sur l'application des droits d'inscription par d'autres AME et organismes gérant les ressources naturelles. Les résultats ont été présentés à la 66^e session du Comité permanent, dans le document SC66 Doc. 10.1, *Questions financières / Rapports financiers pour 2014 et 2015*.
28. Le Secrétariat demande des droits d'inscription à toutes les organisations observatrices aux sessions de la CoP, depuis 1983. À l'origine le montant exigé était de 50 USD mais il a augmenté avec le temps et s'élève actuellement à 600 USD pour le premier représentant d'une organisation observatrice et 300 USD pour chaque observateur supplémentaire de la même organisation. Aux sessions du Comité permanent et des comités scientifiques, un droit d'inscription de 100 USD est demandé à chaque observateur.
29. Tenant compte de la pratique actuelle, des commentaires du Comité permanent et des ONG, du fardeau financier pour de nombreux observateurs et du nombre croissant de participants observateurs aux sessions, des frais administratifs concernés et de l'utilisation envisagée pour les fonds reçus, le Secrétariat propose une structure de droits révisée comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Structure proposée pour les droits d'inscription des organisations observatrices

Sessions de la Conférence des Parties et des comités permanents	Montant (USD)	Remarques
Observateur aux sessions de la CoP – premier observateur	600	Inchangé par rapport à la pratique actuelle
Observateur aux sessions de la CoP – deuxième et troisième observateurs	-	Diminution de 300 USD à zéro
Observateur aux sessions de la CoP – quatrième et tout autre observateur additionnel	300	Inchangé par rapport à la pratique actuelle
Visiteur international assistant aux sessions de la CoP	100	Nouveau droit tenant compte du nombre élevé de visiteurs internationaux aux sessions de la CITES. À noter qu' <u>aucun</u> droit ne sera requis pour les visiteurs nationaux ou les communautés locales.
Observateur aux sessions du Comité permanent – pour chaque observateur	100	Inchangé par rapport à la pratique actuelle
Observateur aux sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes – pour chaque observateur	100	Inchangé par rapport à la pratique actuelle

30. Le Secrétariat propose également de continuer d'utiliser le revenu des droits d'inscription comme approuvé à la 65^e session du Comité permanent (Genève, 2014). Cela signifie que les droits sont utilisés pour compenser tout déficit dans les coûts de traduction pour les sessions des organes directeurs (CoP et Comité permanent) et des comités scientifiques, ainsi que pour couvrir tout déficit dans les fonds du Projet pour les délégués parrainés.
31. Conformément à la recommandation du Comité permanent à la 65^e session du Comité permanent (voir document FBSC/SC65 Doc. 1), le Secrétariat a créé une ligne budgétaire séparée en 2015 pour enregistrer le revenu des droits d'inscription dans le cadre du fonds d'affectation spéciale externe de soutien aux activités CITES (QTL). Au 31 décembre 2015, le montant global de 25 345 USD avait été reçu pour la période 2014-2015, dont 16 498 USD pour 2014 et 8847 USD pour 2015 (comme indiqué à l'activité A-7).

Politique de traduction des documents

32. À sa 66^e session, le Comité permanent a donné instruction au Secrétariat de préparer une politique de traduction des documents pour la présente session.
33. Le Secrétariat a continué d'étudier les possibilités d'absorber les coûts du volume croissant de documents nécessitant une traduction par l'utilisation d'un système de documentation électronique, le recours à des services de traduction indépendants, en encourageant l'adhésion à la politique du nombre maximum de pages par document et en évaluant si tous les documents pré-session et de session nécessitent une traduction. Le tableau 2 ci-dessous montre l'augmentation du nombre de documents préparés par le Secrétariat et les Parties depuis 2012 ainsi que le budget et les dépenses pertinents pour chaque session.
34. Le Secrétariat présentera un projet de politique pour examen fin juillet 2016, en annexe 14 du présent document.

Tableau 2. Nombre de documents et coûts réels de la traduction pour les sessions de la CoP et des comités permanents et de la traduction de documents généraux

Sessions	Nombre de documents du Secrétariat	Nombre de documents des Parties	Budget (USD)	Dépenses (USD)
CoP16 (2013)	37	56	275 000	364 507
CoP17 (2016)	-	-	200 000	-
SC62 (2012)	45	36	105 000	96 891
SC65 (2014)	47	23	65 000	101 993
SC66 (2016)	50	47	65 000	146 256
AC26 (2012)	20	14	35 000	27 971
AC27 (2014)	30	23	50 000	48 064
AC28 (2015)	20	33	50 000	59 981
PC20 (2012)	13	21	35 000	34 168
PC21 (2014)	14	18	50 000	36 196
PC22 (2015)	13	40	50 000	57 666
Traduction de documents généraux pour 2012	-	-	50 000	47 005
Traduction de documents généraux pour 2013	-	-	75 000	70 554
Traduction de documents généraux pour 2014	-	-	100 000	82 226
Traduction de documents généraux pour 2015	-	-	100 000	105 619

Recommandation

35. Le Secrétariat demande que la Conférence des Parties accepte le rapport sur les dépenses encourues et approuve le rapport d'application des programmes de travail chiffrés pour 2014, 2015 et 2016 (jusqu'au 30 juin 2016).

Annexes

36. Ce document est étayé par 14 annexes énumérées ci-après.

- Annexe 1: Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2014
- Annexe 2: Fonds d'affectation spéciale CITES général (CTL) – état des contributions au 31 décembre 2014 et reçues en 2014 pour chaque mois (cumulatif)
- Annexe 3: Fonds d'affectation spéciale CITES externe (QTL) – état des contributions au 31 décembre 2014
- Annexe 4: Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2015
- Annexe 5: Fonds d'affectation spéciale CITES général (CTL) – état des contributions au 31 décembre 2015 et reçues en 2015 pour chaque mois (cumulatif)
- Annexe 6: Fonds d'affectation spéciale CITES général (CTL) – ventilation annuelle des contributions impayées au 31 décembre 2015
- Annexe 7: Fonds d'affectation spéciale CITES externe (QTL) – état des contributions au 31 décembre 2015
- Annexe 8: État des revenus et dépenses et changements dans le solde des fonds et réserves pour l'année 2014
- Annexe 9: Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2016 (jusqu'au 30 juin 2016)
- Annexe 10: Fonds d'affectation spéciale CITES général (CTL) – état des contributions au 30 juin 2016 et reçues en 2016 pour chaque mois (cumulatif)
- Annexe 11: Fonds d'affectation spéciale CITES général (CTL) – ventilation annuelle des contributions impayées au 30 juin 2016
- Annexe 12: Fonds d'affectation spéciale CITES externe (QTL) – état des contributions au 30 juin 2016
- Annexe 13: État des revenus et dépenses et changements dans le solde des fonds et réserves pour l'année 2015
- Annexe 14: Politique proposée pour la traduction des documents CITES pour les comités permanents

•